

J.C.M.

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS



BUREAU
VERITAS

Pathologies du bâtiment

Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : [REDACTED]
Date du repérage : 05/04/2016



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : ... **Vendée**

Adresse : **33, Chemin des Grandes Chaumes**

Commune : **85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS**

**Section cadastrale Non communiquée,
Parcelle numéro Non communiquée,**

Périmètre de repérage : Maison + Terrain

Désignation du propriétaire

Adresse : **33, Chemin des Grandes Chaumes
85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS**

Objet de la mission :

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Dossier Technique Amiante | <input type="checkbox"/> Métrage (Loi Carrez) | <input checked="" type="checkbox"/> Etat des Installations électriques |
| <input type="checkbox"/> Constat amiante avant-vente | <input type="checkbox"/> Métrage (Loi Boutin) | <input type="checkbox"/> Diagnostic Technique (SRU) |
| <input type="checkbox"/> Dossier amiante Parties Privatives | <input type="checkbox"/> Exposition au plomb (CREP) | <input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic énergétique |
| <input type="checkbox"/> Diag amiante avant travaux | <input type="checkbox"/> Exposition au plomb (DRIPP) | <input type="checkbox"/> Prêt à taux zéro |
| <input type="checkbox"/> Diag amiante avant démolition | <input type="checkbox"/> Diag Assainissement | <input type="checkbox"/> Ascenseur |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat relatif à la présence de termites | <input type="checkbox"/> Sécurité piscines | <input type="checkbox"/> Etat des lieux (Loi Scellier) |
| <input type="checkbox"/> Etat parasitaire | <input checked="" type="checkbox"/> Etat des Installations gaz | <input type="checkbox"/> Radon |
| <input type="checkbox"/> Etat Risques Naturel et technologique | <input type="checkbox"/> Plomb dans l'eau | <input type="checkbox"/> Accessibilité Handicapés |
| <input type="checkbox"/> Etat des lieux | <input type="checkbox"/> Sécurité Incendie | |

Résumé de l'expertise 1

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

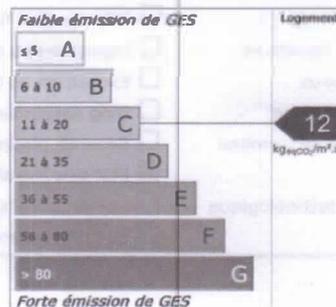
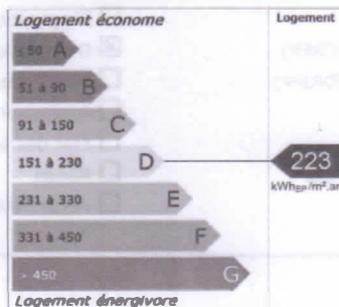
Adresse :**33, Chemin des Grandes Chaumes**

Commune :**85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS**

Section cadastrale Non communiquée, Parcelle numéro Non communiquée,

Périmètre de repérage :Maison + Terrain

Prestations	Conclusion
Etat Termites	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
Gaz	L'installation comporte des anomalies de type A1, A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
DPE	Consommation conventionnelle : 223 kWh ep/m ² .an (Classe D) Estimation des émissions : 12 kg eqCO ₂ /m ² .an (Classe C) N° ADEME : 1685V1001888E
Electricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).





Pathologies du bâtiment

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 33, Chemin des Grandes Chaumes 85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS.

Je soussigné, **BOURDIN Franck**, technicien diagnostiqueur pour la société **JCM** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

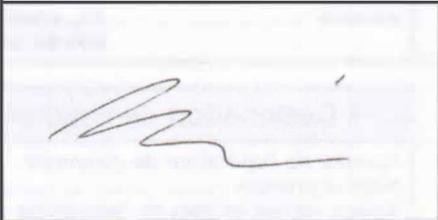
- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	BOURDIN Franck	ABCIDIA CERTIFICATION	12-193	06/08/2017
Plomb	BOURDIN Franck	ABCIDIA CERTIFICATION	12-193	07/08/2017
DPE sans mention	BOURDIN Franck	ABCIDIA CERTIFICATION	12-193	06/08/2017
Gaz	BOURDIN Franck	ABCIDIA CERTIFICATION	12-193	05/08/2017
Electricité	BOURDIN Franck	ABCIDIA CERTIFICATION	12-193	23/09/2018
Termites	BOURDIN Franck	ABCIDIA CERTIFICATION	12-193	07/08/2017

- Avoir souscrit à une assurance (Allianz Iard n° N°49 022 209 valable jusqu'au 31/12/2016) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **SAINT-JEAN-DE-MONTS**, le **05/04/2016**

Signature de l'opérateur de diagnostics :



Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »